



Palézieux, le 6 juin 2006

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 07/06 concernant la réfection de l'allée centrale du cimetière

Au Conseil communal de Palézieux,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avec les rigueurs de l'hiver, chacun a pu constater que l'allée centrale du cimetière s'est passablement dégradée et, sans compter l'aspect visuel déplorable qu'elle montre, elle peut présenter des dangers pour nos visiteurs, qui relevons le, sont souvent des personnes âgées.

Les travaux nécessaires consistent à un dégrappage du revêtement actuel, dépose, nettoyage, repose des pavés en granit, fourniture d'un revêtement bitumineux et sont estimés à **fr. 16'000.--**, montant auquel il faut ajouter la somme de **fr. 2'000.--** pour des divers et imprévus soit un investissement total de **fr. 18'000.--**.

Aussi, afin d'éviter un accident dans lequel la Commune pourrait être déclarée responsable, la Municipalité a pris contact avec Mme Bucher, Présidente du Conseil communal, pour lui soumettre son intention de procéder à la réfection de cette allée dans les meilleurs délais et d'utiliser à cet effet, les compétences qui lui sont accordées. Ayant obtenu son accord de principe, nous avons adjugés immédiatement ces travaux.

Financement : Les liquidités de la caisse communale devraient être suffisantes pour financer entièrement ces derniers. Cela dit, par sécurité, nous sollicitons également l'autorisation d'emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché. Il va sans dire que la Municipalité n'optera pour la solution de l'emprunt qu'en dernier recours.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison de **fr. 600.00** env. par année à partir de l'exercice 2007.

./.





Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 07/06 du 6 juin 2006,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'autoriser rétroactivement la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de l'allée centrale du cimetière
2. De lui accorder le crédit de fr. 18'000.-- à cet effet
3. De l'autoriser à financer ces travaux avec les liquidités de la caisse communale
4. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald Nidrist

Jean-Daniel Graz

